

TOUR D'AUVERGNE CYCLISTE

Organisation

22 - 23 Juillet
2017

TOUR
d'Auvergne
cycliste
Organisation

FÉDÉRATION
FRANÇAISE



DE CYCLISME
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RIOM



Châtel Guyon
www.chatel-guyon.fr



Livre de Route



ŠKODA
Clermont-Ferrand



Société
TOMMY MULTIMEDIA

Jeff de Bruges
NATURELLEMENT CHOCOLAT



ORGANIGRAMME

ETAPE 1 MONTLUCON - RIOM

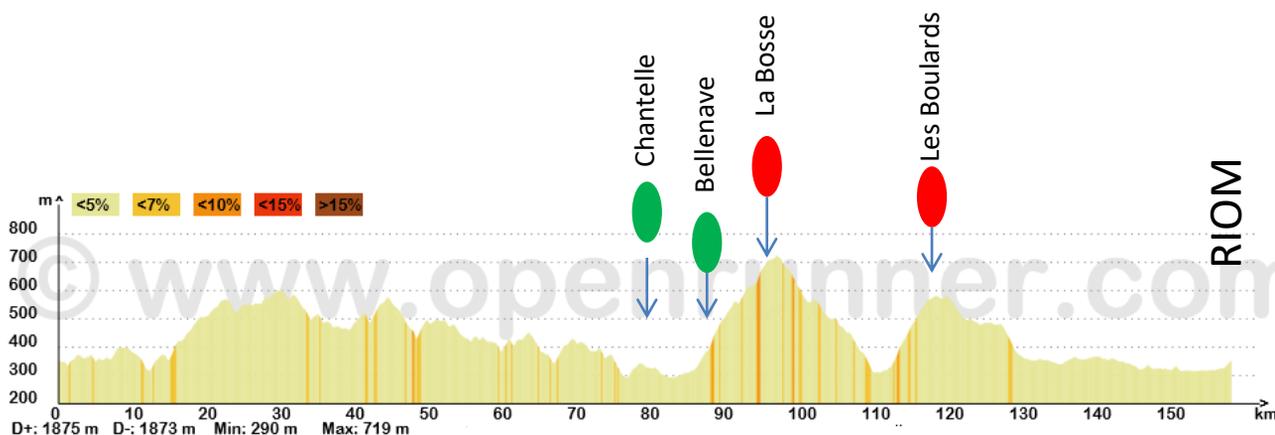


ŠKODA
Clermont-Ferrand

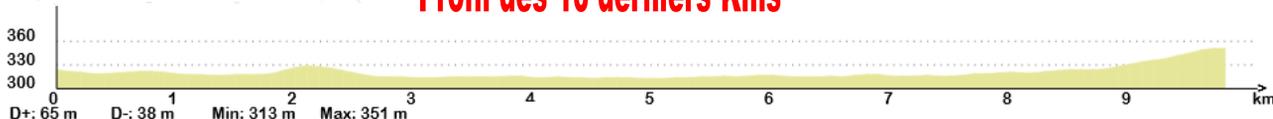
- 10H00:** Ouverture Permanence
Centre ATHANOR Rue Pablo Picasso
- 11h30:** Réunion Directeurs Sportifs
- 11h45 :** Présentation Equipes et Signatures
- 12h40:** Départ Fictif
- 13h00:** Départ Réel
- 17h15:** Protocole

RAPPEL aux Directeurs Sportifs :
Envoyer dans les 5 minutes qui suivent
l'arrivée, les coureurs concernés par le
Protocole.

Contrôle Médical: Mairie



Profil des 10 derniers Kms



Etape 1 : Montluçon - Riom					
Samedi 22 Juillet 2017 Heure de Départ 12 H 40					
Itinéraire Emprunté		Communes et lieux dits traversés	K- Parcours	Horaires de Passage	
	Drapeau J-R		Moyenne hor	40	43
Départ Fictif 12 H 40 Parking ATHANOR MONTLUCON					
Positionnement du Podium Parking Athanor					
à Gauche rue Albert Heinstein			11 Km 500		
O Rue du Capitaine Second					
Av de la république					
Bld Courtais					
à droite rue de Forges					
Au feu à droite puis à gauche rue Rimard					
à gauche rue Mizaud					
chemin de Marignon					
Beaulieu route étroite en mauvais état					
Les boulaides					
D 155 direction Commentry					
Départ Réel : 200 m après le croisement de la D 455 et D 155 (les Ferrières)			0	13:00	13:00
D 455		Commentry	2,5	13:03	13:03
D 455 à gauche direction Malicorne					
D 455 direction Chambouly					
D 455		Malicorne	8,5	13:12	13:11
D 455 à gauche D 159 Direction Montvicq		montvicq	12,4	13:18	13:17
D 159 à droite D 488 direction Louroux de beaune	R- étroite				
D 488		Les Bertucats			
D 488		Louroux de Beaune	16,7	13:25	13:23
D 488 au stop D 488 direction Beaune d'Allier					
D 488 au stop D 37 direction montmarault			19	13:28	13:26
D 37 à droite D 4 direction Lapeyrouse			21	13:31	13:29
D 4		Le poux			
D 13		La Maison Rouge			
D 13 O en face Montaigt					
D 13		Chez Courtier			
D 13 à gauche D 92 direction Buxières s/s montaigt			30	13:45	13:41
D 92		Buxières s/s montaigt	31,3	13:46	13:43
D 92 direction St Eloy					
D 92 à gauche puis à droite (route non identifiée)	DJ au pont	Virlet	35	13:52	13:48
D 79 à gauche		Durmignat	36,5	13:54	13:50
D 79		Les Cluzels	38,5	13:57	13:53
D 79		Echassières	42,6	14:03	13:59
D 79 à gauche D 998 direction Lapeyrouse					
D 998		Augères			
D 998	P N	La Loge			
D 988 à droite D 100		Lapeyrouse	49	14:13	14:08
D 100		Les Chemins			
D 100		La maison Neuve	53,2	14:19	14:14
D 308		Vernusse			
D 308 à droite D 68					
D 68 à gauche D 129 direction Target			65,6	14:38	14:31
D 129		Pont Pacaus	70,5	14:45	14:38
D 129 à droite D 42 direction Chantelle					
D 42	Sprint	Chantelle (sprint passage piéton)	82	15:03	14:54
D 42 à droite D 987 direction Bellenaves					
D 987 (début du ravitaillement entrée localité)	Ravitaillement	Chezelle	86	15:09	15:00
D 987 (Fin de ravitaillement passage sous autoroute)			88,6	15:12	15:03
D 987	Sprint	Bellenaves dans la localité (panneaux 50)	90	15:15	15:05
D 987	P N sortie localité	La Charrière			
D 987	Pied G P M		91	15:16	15:06
D 987 à gauche D 998	G P M 3e	(Panneaux 50 , 100m avant le carrefour)	100	15:30	15:19
D 998		La Bosse			
D 998	^^	Lalizolle	104	15:36	15:25
D 998		Le Mercuriol	109	15:43	15:32
D 998 au stop à droite D 207 direction Combronde	^^	Ebreuil	113,5	15:50	15:38
D 207	Pied G P M	Chantemerle	116	15:54	15:41
D 207	G P M 2e	Les Boulaids	121	16:01	15:48



ŠKODA

Clermont-Ferrand

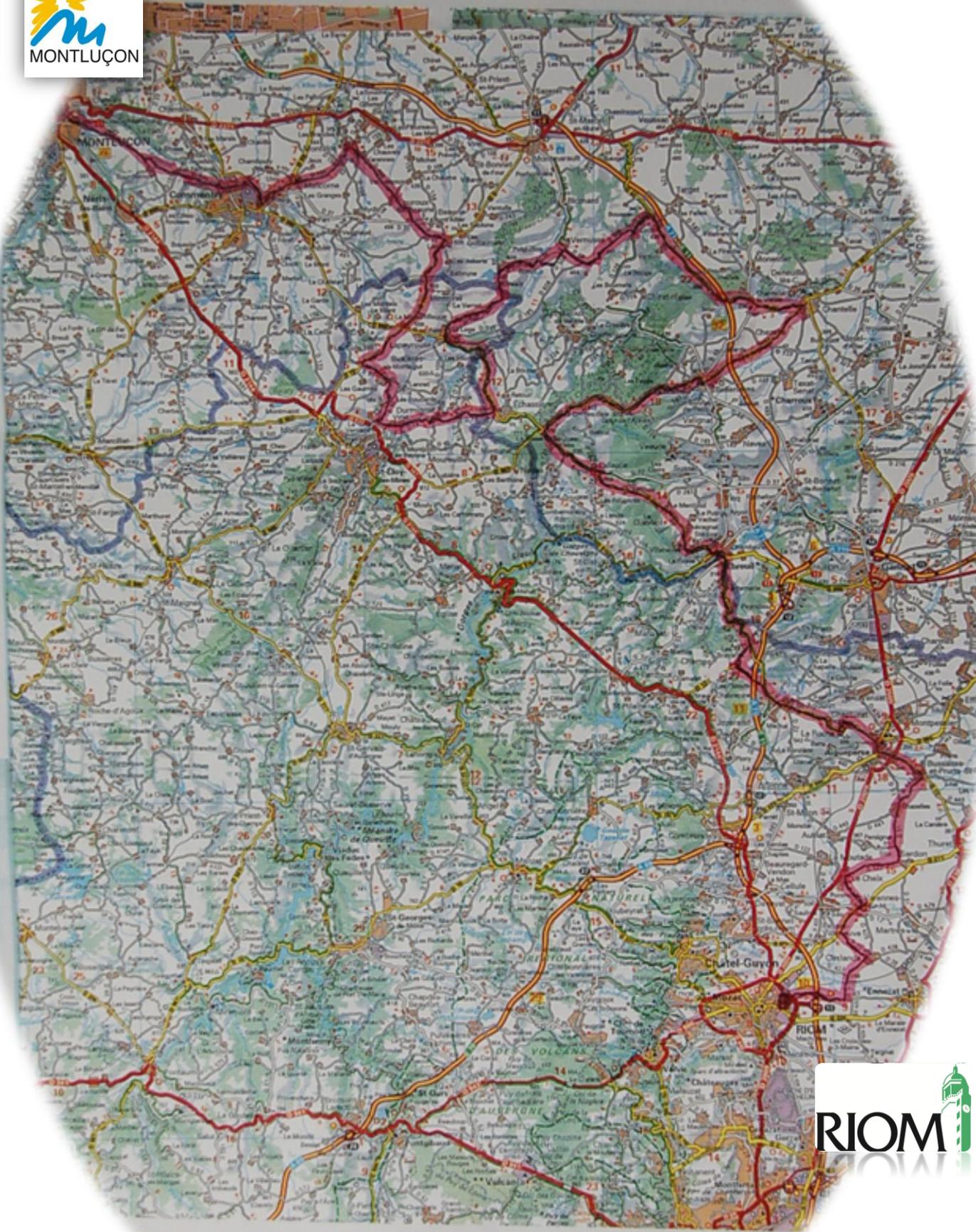
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



D 207 à droite D 401 direction Combronde							
D 401 à gauche D 12							
D 12 au stop à droite direction St Agoulin					125	16:07	15:54
D 12 à droite D 207 direction St Agoulin							
D 207 à gauche D 12			St Agoulin		126	16:09	15:55
D 12 direction Chaptuzat							
D 12		♠	Chaptuzat		131	16:16	16:02
D 12			Aigueperse		132,3	16:18	16:04
D 12 Bd des Vallots							
D 12 Aigueperse	Sprint				133,5	16:20	16:06
D 12 à droite direction Bussières et pruns							
D 12			Bussières et Pruns		136,5	16:24	16:10
D 12 à droite D 443 direction Chazelles							
D 443			Chazelles		138,4	16:27	16:13
D 443 à gauche D 51 direction Sardon							
D 51 à droite D 122 direction Le Cheix					142	16:33	16:18
D 122 à gauche au monument			Le Cheix				
D 425 rue du faubourg							
D 425 au stop à droite D 211			Varenne/ morgue				
D 211 direction Riom							
D 211 à gauche D 20 direction Clerlande							
D 20		♠	Clerlande		151	16:46	16:30
D 20 à droite D 425 direction Riom							
D 425		P N			154	16:51	16:34
D 425 à droite D 83					155	16:52	16:36
D 83 Rue du moulin d'eau		4km étroit					
D 83 à droite O direction La Bade centre ville		^^+ chicanes D J	Plusieurs chicanes D J				
Arrivée Faubourg de la Bade							
			RIOM		160	17:00	16:43
L'arrivée sera jugée sur une ligne drc e 300 m							

**Société
TOMMY MULTIMEDIA**





ORGANIGRAMME

ETAPE 2 RIOM – CHATEL GUYON

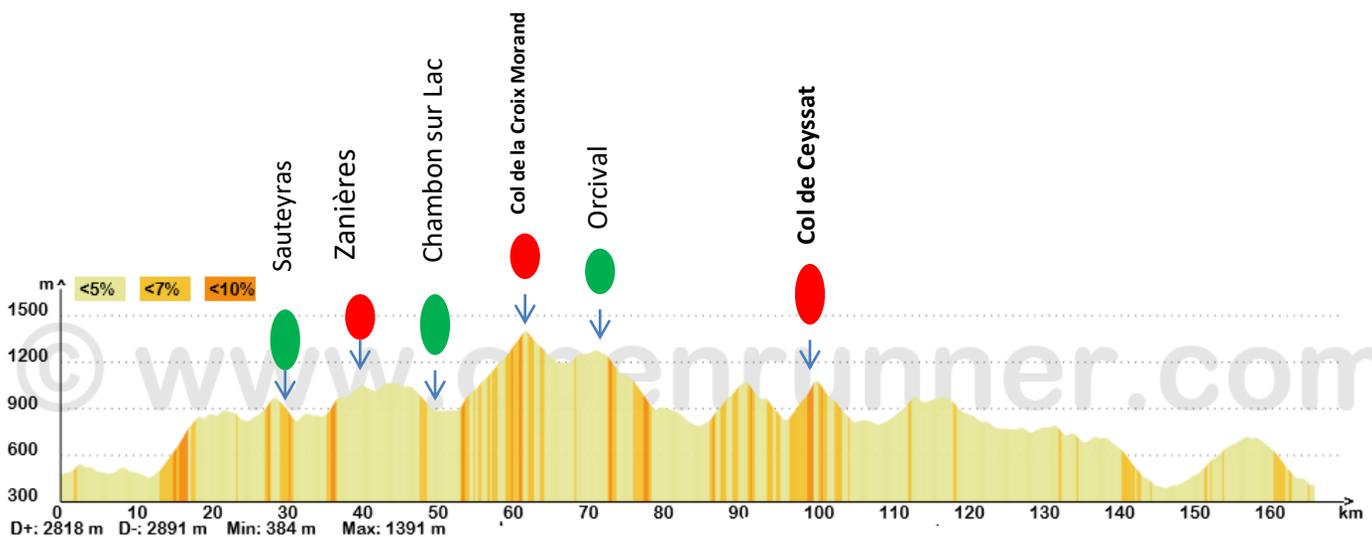


ŠKODA
Clermont-Ferrand

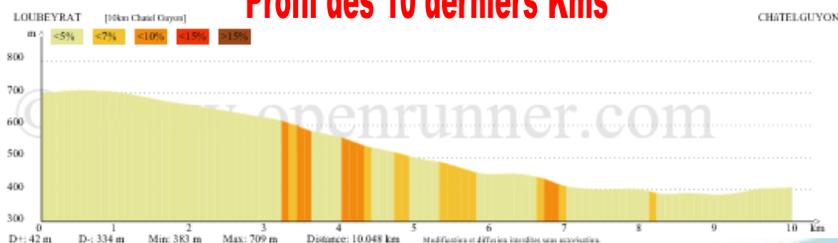
- 10H00:** Réunion Officiel
- 11h45:** Réunion Directeurs Sportifs
- 12h00 :** Présentation Equipes et Signatures
- 13h00:** Départ Fictif
- 13h20:** Départ Réel
- 18h15:** Protocole

RAPPEL aux Directeurs Sportifs :
Envoyer dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée, les coureurs concernés par le Protocole.

Contrôle Médical: Centre de la Mouniaude (proche ligne arrivée)



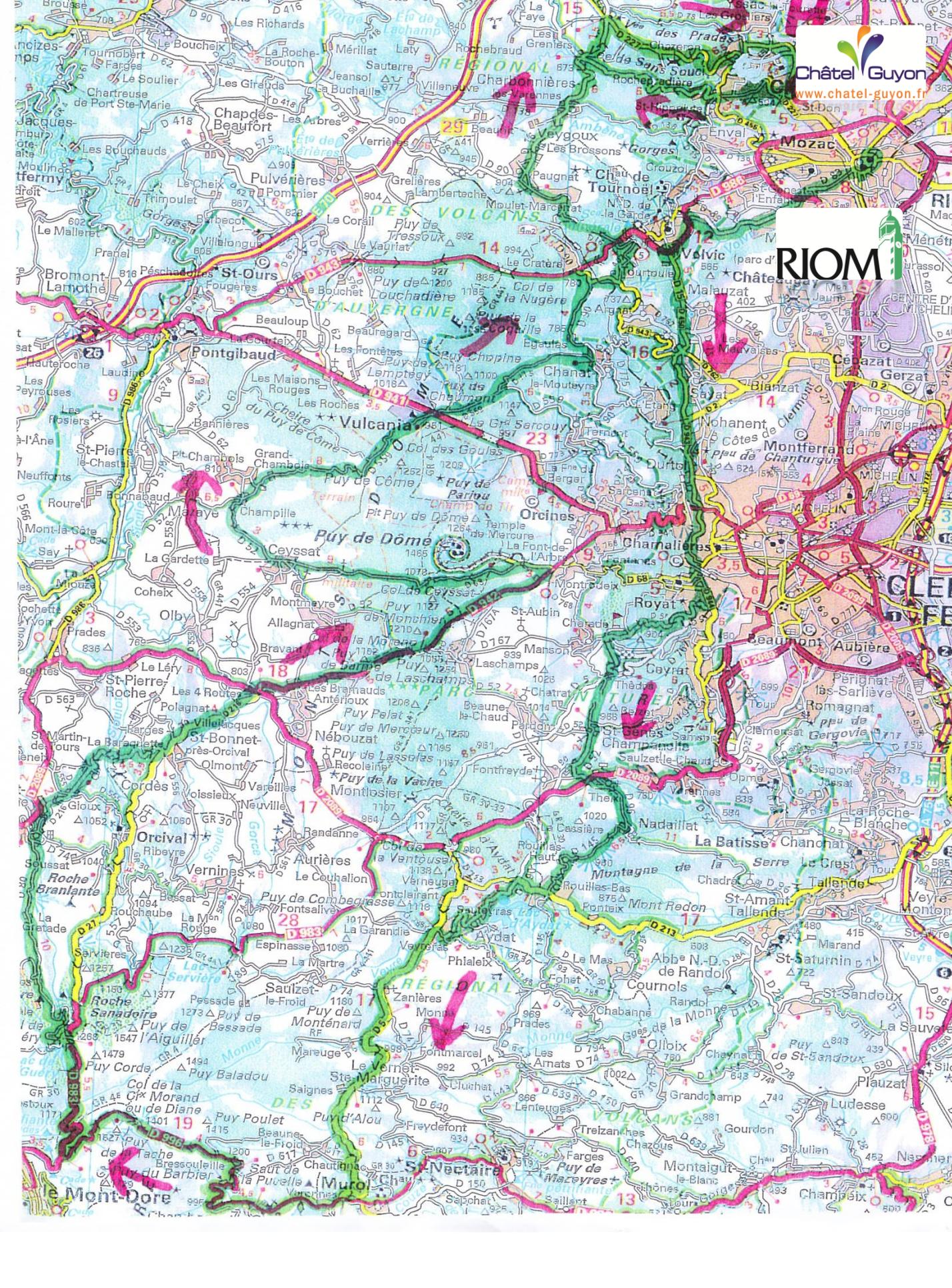
Profil des 10 derniers Kms



Etape 2 : Riom - Chatel-Guyon Dimanche 23 Juillet 2017		Heure de Départ : 13h00					
Itinéraire Emprunté		Communes et lieux dits traversés		Horaires de Passage			
		Drapeau J-R	Moyenne horaire	K-Parcours	36,00	38,00	
Départ Fictif			Riom	Fictif 8 km			
Niveau de la Cour d'Appel							
Boulevard Desaix							
Place Jean Baptiste Laurent							
Boulevard Etienne Clémentel							
O au feu à G direction Marsat							
Faubourg Bardon							
Route de Marsat		P N					
Au feu en face							
D 83		**** + Ilots	Marsat				
D 83 direction Volvic							
Feu D 83 à gauche D 986							
D 986 Passage sous le pont à gauche D 15							
Départ Réel sur D 15 sortie O							
Départ Réel - 13 h 20			Volvic	0	13:20	13:20	
D 15			Vinzelles				
D 15 O en face D 450 direction Clermont Ferrand				3	13:25	13:24	
D 4 (à gauche D 943 direction Durtol							
D 943			Sayat	5,8	13:29	13:29	
D 943 O en face direction Durtol							
D 943			Durtol	8,7	13:34	13:33	
D 943 O à droite D 944							
D 944 en face traverser D 941			Clermont Fd	10,2	13:37	13:36	
D 944 Boulevard Thermal							
D 944 Avenue Thermale		^^	Chamalières				
carrefour Av Thermale à droite Av de Royat				12,5	13:40	13:39	
O Place Allard			Royat				
Boulevard Vasquez							
Boulevard Dr Barrieu							
O à gauche D 944 direction Ceyrat							
D 944 avenue Joseph Agid							
D 944 à droite D 5 Route de Gravenoire				15	13:45	13:43	
D 5 à droite D 5 f direction Charade							
D 5 f Charade							
O D 5 f en face D 767 Direction Thèdes				19	13:51	13:50	
D 767 b D 90							
D 90			Thèdes	21	13:55	13:53	
O en face St Genes Champanelle							
D 90			St Genes Champanelle	22,9	13:58	13:56	
D 90 O à gauche D 52							
D 52 O en face D 96 (traverser la D 2089)			Theix	25,2	14:02	13:59	
D 96 direction Nadaillat							
D 96			Nadaillat	27,1	14:05	14:02	
D 96 D 145 Direction Rouillat							
D 145		D J	Rouillat Haut	30,3	14:10	14:07	
D 145		^^^	Rouillat Bas	31,9	14:13	14:10	
D 145 au stop à droite D 213 direction Aydat							
D 213 à gauche O D 90 direction Aydat				33	14:15	14:12	
D 90		Sprint	Sauteyras	34	14:16	14:13	
D 90			Aydat	35	14:18	14:15	
D 90 sortie Aydat		Pied GPM		36	14:20	14:16	
D 90			Veyreras				
D 90 à droite D 788 direction Murol				38	14:23	14:20	
D 788 à gauche D 5 direction Murol							
D 5		G P M	Zanières	40	14:26	14:23	
D 5			Saignes	44,4	14:34	14:30	
D 5 O en face D 996 direction Chambon/lac				50,2	14:43	14:39	
D 996 O à droite D 996							
D 996			Varenne	51,7	14:46	14:41	
D 996		Sprint	Chambon/Lac	52,7	14:47	14:43	

D 996 (Col de la Croix Morand)	Pied GPM	Bressouleille	53	14:48	14:43
D 996 (Sommet)	GPM	COL de La CROIX MORAND	61,5	15:02	14:57
D 996 à roite D 983 direction Col du Guéry			64,9	15:08	15:02
D 983 en face D 27					
D 27 (Aire de service)	Sprint	Orcival	72		
D 27 D 216		La Baraquette	79	15:31	15:24
D 216		pont des eaux	81,3	15:35	15:28
D 216 O en face D 942					
D 942 O à gauche D 68 direction Ceyssat			93	15:55	15:46
D 68 à gauche D 68					
D 68 (Col de Ceyssat)	G P M	COL de CEYSSAT	97	16:01	15:53
D 68		Ceyssat	101	16:08	15:59
D 68 en face D 52 direction Mazayes					
D 52		Champille	105	16:15	16:05
D 52 à droite D 559					
D 559 O en face D 559 (traverser D 941)		Vulcania	113	16:28	16:18
D 559 à gauche D 775					
D 775		Chanat la Mouteyre	118,2	16:37	16:26
D 775 à gauche D 90					
D 90	∞	Egales			
D 90 à droite D 943	PN		121,2	16:42	16:31
D 943 à gauche D 407					
D 407	∞∞∞	Tourtoule			
D 407 en face D 16 (traverser D 986)			125,2	16:48	16:37
D 16		La Plaine			
D 16		Moulet Marcenat	128	16:53	16:42
D 16 O à droite					
D 16	∞∞∞	Pagnat			
D 16	∞	Charbonnières les Varennes	130	16:56	16:45
D 16 en face D 16 direction Loubeyrat					
D 16		Loubeyrat	134	17:03	16:51
D 16 à droite D 227					
D 227 O à gauche Direction Riom		Chatel-Guyon	140	17:13	17:01
D 227 O en face direction Riom					
D 227 O à droite AV de l'Europe					
Passage sur la Ligne			145	17:21	17:08
O à droite Av Clémentel					
O à gauche boulevard Thermal	∞				
O à gauche Av de Belgique					
Av de Broqueville	∞				
Av de la Russie					
O à droite D 455		St Hippolyte	147,5	17:25	17:12
D 455		Rochepadière			
D 455 droite D 16 direction Loubeyrat					
D 16 à droite D 227		Loubeyrat	156	17:40	17:26
D 227		Chatel Guyon	160	17:46	17:32
D 227 O à gauche Direction Riom					
D 227 O en face direction Riom					
D 227 à droite Av de l'Europe		Chatel-Guyon	165	17:55	17:40
Arrivée sur une ligne droite d e 400 m. Déviation Voiture 200m avant la ligne					

RIOM





**Chambre des Métiers de
Bouche
De la Communauté de Riom**



Equipe organisatrice du
TOUR D'Auvergne CYCLISTE
ORGANISATION:

Président:
Pierre POUYET

Secrétaire Général:
Pierre BOURDUGE

Trésorier Général:
Julie BOUCARD

Directeur de l'Epreuve
Jacques DUPRE

Administration et Tour
Auvergne Féminin
Emile LABAYE

Responsable des Parcours
Gérard CABANTOUS
Michel Grougon Adjoint

Relation Administration
Claude DECOURSIERE

Coordination Invités
René POUGET

Balisage Parcours
Patrick FOUGEROUX

Réglementation et Arbitrage
Frédéric CHAMPION

Tour Auvergne Féminin
Jean-Claude CHARBONNIER

Relation Extérieure
Lionel CHAUVIN

Animation, Speaker
Nicolas CAILLE
Julien OURY

- Président du jury : **Yves NOUHAUD**
- Directeur de course adjoint :..... **Frédéric CHAMPION**
- Arbitre : **Michel GROUGON**
- Arbitres moto. : **Mickael BAUDO**
Patrick BROUSSE
- Juge à l'Arrivée..... **Magali BARBE**
- Arbitre voiture balai : **Laurent RICHARD**
- Chronométrateur : **Maurice SAIGNE**
- Classement informatique :..... **Gérard COMBRISSE**
- Photo finish : **Frédéric LAFARGE**
- Président Moto Allier sécurité .. **Jean-Pierre DIZES**
- Président Moto Vélo Passion .. **Bruno GAVILLAN**
- Speakers : **Nicolas CAILLE,**
Docteur Gilles Roche
- Ambulances : **Ambulances Bourgeot**

HOPITAL

Châtel- Guyon : Hôpital de Riom 79 Bd Etienne Clementel

04 73 36 67 80 80

REGLEMENT OFFICIEL DU TOUR D'AUVERGNE 2017

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'épreuve du Tour d'Auvergne est organisée par le Tour d'Auvergne Organisation, rue de l'hôtel de ville - 63140 CHATEL-GUYON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se déroule du samedi 22 au dimanche 23 juillet 2017.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes Amateur de 1^{ère}, 2^{ème} Catégorie et Elites Professionnels d'équipe Continentale Française. Elle est inscrite au calendrier national de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS - ENGAGEMENTS

Conformément au règlement FFC l'épreuve est ouverte aux équipes de Divisions Nationales et Continentales Françaises.

Conformément au règlement FFC l'épreuve est disputée par équipe, le nombre maximum est fixé à 6 coureurs et le minimum à 5 coureurs.

Les droits d'engagements sont fixés à 108 € par équipe.

20 équipes sont sélectionnées.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 22 juillet de 10H00 à 12H15 à Athanor, Montluçon.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se fait à la permanence.

La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du collège des arbitres. Elle est fixée le samedi 22 juillet à 12H30 au même endroit que la permanence.

ARTICLE 5 – RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz.

Les radios seront à récupérer à la permanence le samedi 22 juillet à partir de 10H00.

ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VITTA et le TAO au moyen de 2 véhicules.

ARTICLE 7 – INCIDENTS DE COURSE

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté dans les 3 derniers kilomètres, il sera appliqué l'article 2.3.027 du règlement FFC.

ARTICLE 8 – DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés à 20 % pour les étapes en ligne.

ARTICLE 9 – BONIFICATION

Il n'est pas prévu de bonifications

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS

Classement général individuel : maillot jaune (ville de Châtel-Guyon)

Il sera déterminé par l'addition des temps des étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Classement individuel par points : maillot vert (ville de Riom)

Un classement par points obtenus aux sprints intermédiaires et à l'arrivée des étapes.

1^{ère} étape : Montluçon – Riom :

Aux sprints intermédiaires : 15, 10 et 5 points.

A l'arrivée : 25, 20, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point

2^{ème} étape : Riom – Châtel-Guyon :

Aux sprints intermédiaires : 15, 10 et 5 points.

A l'arrivée : 25, 20, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il ait départage :

- 1- nombre de victoires aux arrivées
- 2 – nombre de places de premier aux sprints intermédiaires
- 3- classement général individuel.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel par points, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement du meilleur grimpeur : maillot blanc à pois (ville de Montluçon)

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribué selon le barème suivant :

- Côte de première catégorie : 15, 10, 6, 4, 2 et 1 point.
- Côte de deuxième catégorie : 10, 6, 4, 2 et 1 point.
- Côte de troisième catégorie : 5, 3 et 1 point

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- nombre de premières places dans les côtes de 1^{ère} catégorie.
- 2- nombre de premières places dans les côtes de 2^{ème} catégorie.
- 3- nombre de premières places dans les côtes de 3^{ème} catégorie.
- 4- classement général individuel.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel du meilleur grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 11 – MAILLOTS DE LEADERS

En cas de cumul de maillots de leader pour un coureur, il sera attribué au second du classement général concerné, sauf si-celui-ci est déjà porteur d'un maillot de leader, auquel cas on fera appel au 3^{ème} du classement.

Ordre prioritaire des maillots :

- classement général individuel
- classement général aux points
- classement général de la montagne.

ARTICLE 12 – PRIX

Classement 1^{ère} étape : 1220/20

Classement 2^{ème} étape : 1220/20

Classement général individuel : 1220/20

Classement par points : 200/5

Classement du meilleur grimpeur : 200/5

Total dotation : 4060 €

ARTICLE 13 – CONTROLE MEDICAL

Le règlement médical de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 14 – PROTOCOLE

Conformément au règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- les leaders des classements suivants : classement général individuel, classement par points, classement du meilleur grimpeur

En outre, au départ de chaque étape les coureurs devront se présenter au contrôle de signature par équipes.

ARTICLE 15 – PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est seul applicable.